

FEUX EN FORÊT

RÈGLES DE COMPORTEMENT

- S'informer sur le degré de danger d'incendie de forêt et des mesures en vigueur
- Toujours garder le feu sous surveillance et l'éteindre complètement avant de partir
- Ne pas jeter des mégots ou des allumettes dans la nature



www.fr.ch/incendie-foret
www.fr.ch/waldbrand

Danger d'incendie de forêt

Très fort
Fort
Marqué

2 Limité
1 Faible

Très fort
Fort

3 Marqué
Limité
Faible

5 Très fort
4 Fort

Marqué
Limité
Faible

 Foyer ouvert (y c. grill jetable)			
 Foyer renforcé Grill en métal			
 Foyer d'une cabane forestière			
 Lanterne céleste Feux d'artifice			

* En principe autorisé, sous réserve d'une interdiction officielle de faire du feu en forêt (situation exceptionnelle).